



Vous avez dit :

« Célébrations dominicales de la Parole » ?

L'Archevêque de Besançon a promulgué le 13 décembre dernier un *Directoire diocésain pour les célébrations dominicales de la Parole*.

➤ **Pourquoi des célébrations dominicales de la Parole dans le diocèse de Besançon ?**

La réponse est claire : parce qu'il arrive que certains dimanches nous ne trouvons plus de prêtre disponible pour célébrer la messe et parce qu'il faut que les chrétiens se réunissent le dimanche.

➤ **Pourquoi alors ne pas dire aux fidèles d'aller à la messe dans une autre paroisse en ayant le souci d'assurer le transport des personnes âgées ou sans voiture ?**

Deux raisons :

1. « Parce qu'une communauté paroissiale qui ne se rassemble plus est une communauté qui meurt », écrit notre Archevêque dans le Directoire.
2. Parce que le rassemblement d'une communauté chrétienne le dimanche est aussi un témoignage, "un point de repère même pour ceux qui n'y participent pas".

Nous devons nous rassembler pour montrer qu'une communauté d'Église existe, et non pas choisir des lieux et des horaires de messe qui nous arrangent seulement personnellement.

➤ **Mais le plus important n'est-il pas d'aller à la messe le dimanche et de communier ?**

Il y a trois réalités principales dans un dimanche chrétien.

Elles sont aussi importantes l'une que l'autre :

1. Le rassemblement communautaire
2. La Parole de Dieu
3. Le sacrement de l'Eucharistie auquel on peut communier
(ça n'a pas toujours été le cas : autrefois les fidèles communiaient beaucoup plus rarement.)

Il n'est plus toujours possible actuellement de vivre ces trois réalités, non seulement parce qu'il y a moins de prêtres, mais surtout parce que les chrétiens "pratiquants" ont beaucoup diminué. (C'est pour cette raison qu'il y a eu il y a quelques années un regroupement des paroisses).

Des catholiques en Afrique et en Amérique latine vivent cela depuis toujours. Ils n'ont pas la messe tous les dimanches et ne voient un prêtre que toutes les trois semaines quand ce n'est pas tous les trois mois. Certains font des kilomètres à pied pour participer au rassemblement dominical que ce soit une messe ou une célébration de la Parole.

➤ **Une célébration de la Parole, n'est-ce pas tout de même moins bien qu'une messe ?**

Quand les chrétiens se rassemblent le dimanche, l'essentiel est qu'ils rencontrent le Christ qui les nourrit et les envoie en mission. Or dans un rassemblement dominical, le Christ est présent de plusieurs manières, en particulier :

1. Dans la communauté, car Il a dit :
« Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ».
2. Dans la Parole de Dieu. Benoît XVI a écrit : “Nous ne devons jamais oublier que quand on lit dans l'Eglise la Sainte Ecriture, c'est Dieu lui-même qui parle à son peuple et c'est le Christ, présent dans sa Parole, qui annonce son Evangile.”
3. Dans le sacrement du pain et du vin consacrés qui est son Corps et son Sang.
4. Dans les pauvres, les étrangers, les malades, etc., puisqu'Il a dit :
“ Ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens c'est à moi que vous l'avez fait.”

Nous voyons donc que quand il n'y a pas la possibilité de communier au Corps eucharistique, le Christ est tout de même présent et nous nourrit par la Parole et par la communauté.

➤ **Mais ne pourrait-on pas donner la communion à la fin d'une célébration de la Parole en distribuant le Saint Sacrement gardé dans le tabernacle ?**

Le Saint Sacrement est gardé au tabernacle pour les malades et nous pouvons l'adorer. Même si nous l'appelons la Sainte Réserve, ce n'est pas pour autant comme pour les réserves courantes auxquelles on va puiser quand on veut.

La communion se reçoit habituellement au cours d'une célébration qui est le repas sacramentel du sacrifice du Christ mort et ressuscité qui “ nous rassemble en un seul corps”.

Pour maintenir la bonne compréhension de la juste distinction entre messe et célébration de la Parole, le Directoire précise: “ Ordinairement la communion eucharistique ne sera pas proposée au cours d'une célébration dominicale de la Parole ; mais on pourra le faire exceptionnellement, soit parce qu'on célèbre une grande fête ce dimanche-là, soit parce que l'Eucharistie n'a pas été célébrée depuis longtemps. La décision sera prise par celui qui assure la charge curiale et l'Equipe de coordination pastorale au terme d'un vrai discernement pastoral.” (No 12)

Le Directoire donne beaucoup d'autres précisions sur ceux qui peuvent conduire des Célébrations de la Parole (diacres, laïcs femmes ou hommes), sur la structure de ces célébrations, leur lien avec les messes qui ont lieu le même dimanche dans la même région, etc.

On peut se procurer ce Directoire au secrétariat des paroisses.

Les curés : Laurent Jarand et Laurent Bretillot,
Les prêtres au service : Jean-Christophe Demard et Gérard Daucourt,
Anne-Marie Cardiel, déléguée pastorale,
Frédéric Jacquin, diacre et Agnès, son épouse.